

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025****COMPTE RENDU**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf du mois de mai à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle Palomino, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, Maire.

Présents : Mmes MENET Séverine - CHAZAL PORTANGUEN Caroline - TOULLIER Marina - BLOT Chantal - LEGRAND Lyne et Mrs RAIMBAULT Jean-François - VINCENT Jean-Philippe - DURAND Thierry - LANDRAU Stéphane - BOURGEAIS Philippe - GEFFARD Olivier - SEROUSSI Gérard

Absents : Mme LEBOUVIER Jessica - Mr PREDONZAN Franck - Mme BIGOT Céline

Secrétaire de séance : Mr BOURGEAIS Philippe



<i>Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2025</i>

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

<i>1) Décision modificative budgétaire n° 2</i>
--

Afin de pouvoir procéder au paiement d'investissements et intégrer la souscription d'un emprunt, des ajustements sont nécessaires sur le budget primitif 2025.

Ainsi une décision modificative doit être prise en ce sens.

Monsieur le Maire présente la décision modificative budgétaire comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES			RECETTES	
(emprunts)	1641	1 150,00 €	(emprunts)	1641 57 000,00 €
(installations de voirie)	2152	55 850,00 €		
TOTAL		57 000,00 €	TOTAL	57 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES			RECETTES	
(réseaux)	615232	- 1 050,00 €		
(intérêts)	66111	+ 1 050,00 €		
TOTAL		0,00 €	TOTAL	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 2
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2) Tarifs des encarts publicitaires sur le bulletin communal annuel pour 2026

La commune de Soulaire et Bourg élabore chaque année un bulletin communal sur lequel apparaissent des encarts publicitaires des commerçants et artisans locaux permettant de participer au financement de cet ouvrage.

Pour rappel les tarifs de l'année 2025 sont présentés ci-dessous :

Taille de l'encart	Tarif de l'encart
85 mm x 55 mm (carte de visite)	70,00 €
180 mm x 65 mm (¼ de page)	110,00 €
130 mm x 85 mm (¼ de page)	110,00 €
180 mm x 130 mm (½ page)	175,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs des encarts publicitaires sur le bulletin communal annuel pour 2026, selon la proposition suivante (maintien des tarifs 2025) :

Taille de l'encart	Tarif de l'encart
85 mm x 55 mm (carte de visite)	70,00 €
180 mm x 65 mm (¼ de page)	110,00 €
130 mm x 85 mm (¼ de page)	110,00 €
180 mm x 130 mm (½ page)	175,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la tarification pour 2026 des encarts publicitaires du bulletin communal
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Complément d'information pour les délibérations

➤ Délibération : décision modificative budgétaire n° 2

Jean-François Raimbault : je vous informe que j'ai souscrit un prêt de 57 000 € auprès de la Banque des Territoires, avec la délégation que vous m'avez donnée en début de mandat, pour payer les travaux de la place de l'église. Il n'était pas possible d'attendre le mois de juin pour cela.

- Délibération : tarifs des encarts publicitaires sur le bulletin communal pour 2026

Jean-François Raimbault : les tarifs restent inchangés sauf si vous souhaitez les modifier. Le taux de couverture des frais du bulletin communal est très dynamique. Si c'est trop cher, nous risquons la perte de partenaires potentiels.

Tour de table :

Caroline Chazal Portanguen : nous allons faire le point avec « Siel Bleu » en juin, sur les ateliers de mémoire et d'activité physique adaptée.

Marina Toullier : nous renouvelons les 3 CDD au service jeunesse.
La commission communication se réunira ce mercredi à 18h30, à la mairie.

Chantal Blot : réunion du CCAS le 2 juin pour parler du repas des aînés en octobre.
Les restes de la journée citoyenne (chips, gâteaux apéro ...) ont été donnés pour le club ados.

Thierry Durand : l'entreprise Inéo change tous les poteaux électriques dans mon quartier (au moins 8 ou 9), rue Baudouin, chemins des Courtinières et du Bas Coudray.

Séverine Menet : il y a une fuite aux toilettes de Tabarly (réservoir toilettes pour handicapés fêlé).

Nous avons reçu en entretien 2 candidats sur les 4 que nous avons retenus (2 n'ont jamais rappelé) pour travailler au sein des services techniques. Nous allons faire un point sur la suite à donner, les autres CV ne correspondaient pas à un profil technique (80 % espaces verts).

Olivier Geffard : fête communale le 7 juin, ça se met en place (tables et chaises à récupérer à Écuillé), des activités en plein air et pour les enfants sont prévues à partir de 16h. Le comité des fêtes est à la recherche de bénévoles. Le thème est « guinguette » avec des vêtements en rouge et blanc.

Stéphane Landrau : félicitations pour la commémoration du 8 mai qui s'est bien déroulée, l'école de musique c'était très bien. La journée citoyenne était vraiment bien, le démarrage est speed après le petit déjeuner, mais une fois lancé, ça tourne, le food truck était très bien.

Jean-François Raimbault : ce n'est pas plus cher avec le food truck que d'habitude, en faisant autrement.

Stéphane Landrau : quasiment tous les chantiers sont finis (8), il reste juste à faire une 2^{ème} couche de peinture et les joints de la faïence. Il n'y avait que des habitués et la même tranche d'âge.

Jean-Philippe Vincent : les travaux chemin du Cassoir vont commencer le 26 mai. Le carrefour au niveau du Relais du Plessis Bourré, direction Bourg, sera coupé du 2 au 13 juin, mais une déviation sera mise en place. Cela se fera en 3 phases, en allant vers l'atelier communal, puis le Cassoir sera fermé de juillet au 17 septembre. Du côté du Cassoir, il y aura peu de stationnement pour la fête communale. Il faudra prévenir les exploitants agricoles du chemin du Cassoir.

Jean-François Rimbault : l'agriculteur qui a abimé le chemin du Cassoir a été identifié. Nous ferons une restitution du recensement des arbres remarquables retenus lors d'une présentation au Conseil municipal de juin, la réponse étant à donner en septembre pour une intégration à la révision du PLUi.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h05.